

# PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

**Date : mardi 03 décembre 2024 à 20h00 salle de conseil municipal**

**Présents :** Mmes Delaune, Guillo, Mrs. Biarreau, Jouot, Lepetit, Leroy-Battu, Louveau, Renaud, Touzet.

**Absent :** Mme Brault, M Montière (1 pouvoir donné à M. Leroy-Battu)

**Secrétaire :** Mr Christophe Leroy- Battu

## ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 05 novembre 2024
- Délibération remboursement aux familles frais vêtements endommagés école (goudron)
- Délibération autorisant la signature d'une convention pour la création de structure pour la protection des chauves-souris dans le clocher et combles de l'église
- Délibération tarifs assainissement 2025
- Délibération approuvant le calcul de la nouvelle attribution de compensation à verser à la CDC MOVA à partir du 1er janvier 2025 (rapport de la CLECT)
- Questions diverses

## **1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2024**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **2. REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR VETEMENTS ABIMES A L'ECOLE**

Le maire rappelle au conseil municipal l'incident survenu le jour de la rentrée scolaire :

Le goudron dans la cour de l'école maternelle n'avait pas parfaitement séché et des enfants ont taché leurs habits et / ou chaussures le jour de la rentrée scolaire.

Certaines familles ont demandé un dédommagement et elles ont justifié leur requête en envoyant des photos des habits et chaussures abîmés, ainsi que la copie de tickets de caisse pour estimer au mieux le préjudice financier.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, charge le maire de procéder au dédommagement des familles par un virement dont le montant figure ci-dessous :

- Famille 1 (4 enfants) : 94 euros
- Famille 2 (1 enfant) : 10 euros
- Famille 3 (1 enfant) : 55 euros

## **3- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA CREATION DE STRUCTURES POUR LA PROTECTION DES CHAUVES-SOURIS DANS LE CLOCHER ET LES COMBLES DE L'EGLISE**

Ce sujet avait été évoqué en séance du 5 novembre. Le maire devait reprendre contact avec le PNR Brenne au sujet du ramassage du guano : le Parc de la Brenne s'engage à aider la commune lors des interventions de ramassage. La convention devra tenir compte de ce soutien.

Après exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le maire à signer ladite convention, précision faite que soit inscrite explicitement l'aide du PNR Brenne lors du ramassage du guano.

#### **4. TARIFS DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2025**

Comme chaque année, le maire propose la révision des tarifs de l'assainissement collectif. Il présente des simulations de tarifs pour l'année à venir et il souligne que ce budget annexe s'autofinance très difficilement en fonctionnement. Prissac suit la tendance nationale, à savoir que les usagers sont de plus en plus vigilants concernant leur consommation d'eau. Les recettes liées aux volumes consommés sont donc en baisse.

Néanmoins certains élus souhaitent modérer l'augmentation du tarif 2025.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote une augmentation de 4 %. Les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sont les suivants :

- Forfait abonnement : 73, 24 euros HT,
- Prix du m<sup>3</sup> consommé : 0,94 euros HT

#### **5. APPROBATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – CdC MOVA**

Le maire expose que le conseil communautaire a validé, en séance du 30 septembre 2024, le montant des attributions de compensation de ses communes membres, suite au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 09 juillet 2024.

<b>Communes</b>	<b>Montant annuel des AC 2025 révisé</b>
BEAULIEU	-17 199,00 €
BELABRE	-34 182,00 €
BONNEUIL	-30 215,00 €
CHAILLAC	-114 515,00 €
CHALAIS	-24 228,00 €
DUNET	-14 221,00 €
LA CHATRE L'ANGLIN	-45 462,00 €
LIGNAC	-54 900,00 €
MAUVIERES	-18 932,00 €
MOUHET	-106 235,00 €
PARNAC	-149 879,00 €
<b>PRISSAC</b>	<b>-74 055,00 €</b>
ROUSSINES	+641 749,00 €
SAINT-BENOIT-DU-SAULT	+231 992,00 €
SAINT-GILLES	-18 328,00 €
SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE	-47 707,00 €
TILLY	-30 257,00 €

Après examen des montants des attributions de compensation, le conseil municipal de Prissac, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le montant de l'attribution de compensation, soit 74 055 euros à reverser pour la commune de Prissac. Le reversement s'effectuera mensuellement.

Le maire et son adjoint s'engagent à être attentifs lorsque la CdC MOVA programmera les travaux de voirie (autant le calcul de l'attribution de compensation est clair, autant l'exercice des compétences entre la CdC et les communes reste flou).

#### **9. QUESTIONS DIVERSES**

**Club de foot FC SSRP** : Le maire donne lecture de 2 courriers reçus en mairie.

Le club de foot obtient de très bons résultats, une 2<sup>ème</sup> équipe a été créée cette saison. Le FC SSRP demande que le terrain de foot soit sablé. L'épandage de sable sur une pelouse est une pratique courante pour entretenir les jardins, les parcours de golf et les stades de football. En plus d'améliorer la structure du sol, le drainage et la circulation de l'air, cette technique protège la terre durant l'hiver. Le maire

demandera à une commune voisine de prêter (ou louer) une sableuse, matériel dont la commune de Prissac ne dispose pas.

Le FC SSRP demande également à disposer d'une clé pour accéder au hangar des associations pour stocker du matériel. Cette demande sera satisfaite.

Enfin le FC SSRP demande à la commune de faire installer la fibre au stade. Cela permettrait d'installer des caméras de vidéosurveillance (il y a encore eu des tentatives de vol / dégradations au stade).

**Cabinet médical** : Le permis de construire est accordé ; la commission de sécurité a émis un avis favorable ; l'appel d'offres du marché est en cours et certaines entreprises se déplacent pour visiter le futur chantier et ajuster leur offre tarifaire.

Côté du cabinet des kinés : les travaux de peinture sont en cours ; la commune a commandé une table de massage neuve.

**Éclairage public** : Les usagers ont pu constater des dysfonctionnements de l'éclairage public, notamment au hameau de l'Age ou celui de La Renonfière. La SPIE est intervenue plusieurs fois pour rétablir l'éclairage. Le maire demande une vérification complète de toutes les horloges de la commune.

(L'horloge de l'église, quant à elle, sera révisée par l'entreprise Goujon).

**Ecole** : Les travaux de rénovation des abords de l'école ont débuté (portillon avec caméra, palissade).

Le maire rapporte quelques infos qu'il a obtenues lors d'une réunion CDEN (Conseil départemental de l'éducation nationale) à laquelle il a assisté : la baisse des effectifs (- 241 élèves en maternelle et primaire à la rentrée 2025) amènerait l'Éducation nationale à supprimer des postes, en priorité dans les écoles avec classe unique (tel est le cas de l'école de Prissac). Pour le moment, les effectifs des élèves en maternelle restent stables, avec entre 20 et 25 élèves prévus l'année prochaine.

**Chemins communaux** : Comme évoqué lors de la réunion de conseil de novembre, des travaux de curage de fossés sont entrepris dans la commune.

Concernant les chemins communaux, Mr Biardeau revient sur la proposition de la Poste pour intégrer des chemins communaux dans la voirie. Ce sont environ 65 km de chemins qui pourraient être classés en voirie communale, et la commune pourrait voir la DGF (dotation globale de fonctionnement) augmenter. Le coût de la prestation de la Poste est de 10 000 euros HT.

Les élus souhaitent qu'un responsable en charge de ce type de dossiers à la Poste vienne exposer la procédure complète en réunion de conseil, car les élus ont beaucoup d'interrogations sur le sujet.

**Travaux au stade** : Le maire a rencontré la conseillère départementale, Madame Lacou, afin de lui présenter le projet des travaux au stade. Il souhaite solliciter le Département pour obtenir des financements

**Divers** : Le maire annonce aux élus de coût du remplacement obligatoire des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES) suite au passage de la commission de sécurité dans les bâtiments publics communaux : 5 000 euros.

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu samedi 18 janvier 2025, à 10h30.

### **Tour de table**

M. Lepetit signale un fossé complètement bouché entre le hameau du Beau et celui de La Plaine (arbre, terre et feuillages). Mr Biardeau ira sur place déterminer à qui appartient l'arbre tombé dans le fossé.

M. Leroy Battu demande s'il y a du nouveau au sujet de la pharmacie. Le maire répond que la situation n'a pas évolué : la commune n'a pas compétence pour réaliser un projet en lien avec l'acquisition ou le louage d'une pharmacie.

Mme Delaune annonce que les préparatifs pour le repas des aînés et la confection des colis est en cours. Tout sera prêt pour samedi 7 décembre.

Mme Guillois soulève le souci rencontré par l'agent en charge de l'agence postale communale pour se faire remplacer lors de ses congés pendant les congés scolaires. Faut-il fermer l'agence ou former du personnel supplémentaire ? Le maire souligne qu'il n'est pas évident de former quelqu'un pour 4 à 5 semaines par an, d'autant plus que la « remplaçante » doit se tenir au courant des évolutions régulières de La Poste.

M. Louveau annonce que l'entreprise Nogrette a commencé le piquetage du mur du cimetière.

M. Jouot a participé au conseil d'école : les enseignants sont satisfaits des aménagements réalisés par les communes (climatisation et chaudière neuve pour Prissac).

CdC MOVA : la micro-crèche de Lignac ouvrira bientôt ses portes, pouvant accueillir 12 enfants. Reste à recruter 5 personnes dont un(e) directeur(trice) qui devrait arriver en mars 2025. Certains élus regrettent que les assistantes maternelles du territoire n'aient jamais été informées officiellement du projet de la micro-crèche.

Le prochain conseil municipal aura lieu mardi 07 janvier 2025 à 20 h00.

Levée de séance à 22h30